



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Culture, arts, société

de l'Université de la Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Culture, arts et société

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004652

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy (Camus Lettres).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Culture, arts et société* de l'Université de Lorraine propose une formation originale à la jonction entre la littérature, la sociologie et les arts. Elle ne repose presque sur aucun enseignement pratique, mais entend plutôt donner aux étudiants une formation généraliste sur les questions de culture et de société, en s'ancrant essentiellement dans trois domaines : la littérature, le théâtre et le cinéma.

Après deux années de tronc commun, la licence se scinde en quatre parcours : trois d'entre eux se spécialisent dans les domaines cités ci-dessus (*Littérature et culture de jeunesse* ; *Théâtre* ; *Culture, économie, influence et pratique des supports de l'audiovisuel* (CEIPSA)), tandis qu'un dernier parcours offre une formation plus généraliste, dans la continuité des deux premières années, et traite des *Pratiques culturelles contemporaines*.

La formation vise plus les compétences d'un critique, d'un journaliste ou d'un chroniqueur que celles d'un artiste ou d'un écrivain. Elle entend donner aux étudiants des outils pour appréhender une production dans son contexte esthétique, social et économique, et vise donc principalement les métiers qui gravitent autour de la littérature et de l'art, principalement ceux de la critique, de la médiation culturelle, de la documentation ou de l'enseignement primaire.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

A l'intérieur de l'offre de formation de l'Université de Lorraine, la licence *Culture, arts et société* semble résulter de la volonté de maintenir, sur le site de Nancy, une licence dans le domaine des arts. Comme elle s'est visiblement construite à partir des approches littéraires, linguistiques et sociologiques du fait culturel - ce qui se remarque à la très forte proportion (deux tiers) d'enseignants issus des sections 8, 9 et 10 de la nomenclature du Conseil National des Universités (sections concernant la littérature ancienne, française ou comparée) -, elle privilégie, dans sa grille de formation, les matières discursives et critiques aux matières pratiques. Si ce choix est légitimé par le fait que l'Université de Lorraine propose déjà trois mentions de licence dans le domaine des arts où pratique et théorie sont conjointement enseignées (*Arts du spectacle et audio-visuel, Musique et Arts plastiques*), il pose en revanche d'une manière aiguë la question des débouchés. Les métiers de la critique artistique ne suffisent pas à eux seuls à absorber un flux sortant d'une centaine d'étudiants au moins, et les étudiants sortant de cette licence seront en concurrence avec les étudiants titulaires d'une licence d'art, voire diplômés d'une école d'art ou de théâtre, qui pourront faire état de connaissances pratiques du métier. Quant aux autres débouchés possibles (bibliothécaire, professeur des écoles, documentaliste, journaliste...), ils sont pour la plupart accessibles à partir d'autres formations, plus ciblées et mieux à même de donner aux étudiants les compétences nécessaires.

Des quatre parcours offerts en troisième année, deux (*Théâtre* et *CEIPSA*) redoublent en partie l'offre de formation de la mention *Arts du spectacle et audiovisuel* présente sur le site de Metz. Ces deux parcours condensent l'enseignement pratique ou technique sur quelques UE des semestres 5 et 6, ce qui est bien évidemment insuffisant pour acquérir de vraies compétences dans ce domaine. Est-il donc justifié de maintenir ces deux parcours sur le site de Nancy, alors qu'une formation plus complète est offerte à Metz ? Cette question pourrait également être posée, *mutatis mutandis*, pour les deux autres parcours, la redondance se faisant plus avec la licence *Lettres*. C'est donc plus généralement l'articulation de cette licence avec les autres mentions du domaine Arts, lettres, langues qui doit être questionnée.

En outre, cette question est d'autant plus cruciale que l'encadrement de la licence *Culture, arts et société* est pléthorique : 31 enseignants-chercheurs, 1 doctorant (contrat doctoral), 1 PRAG (professeur agrégé), 1 PLP (professeur de lycée professionnel), 3 PLC (professeurs de lycée et collège) et 32 professionnels sont mobilisés pour des flux attendus en première année de 150 étudiants environ. Si encore cette abondance recouvrait une grande diversité de disciplines, elle pourrait trouver une justification, mais tel n'est pas le cas. A côté de cela, un tutorat est mis en place, mais son efficacité reste faible, car la première année fait état d'un taux d'abandon de près de 60 %. Et ce ne sont pas les matières techniques ou pratiques qui pourraient expliquer ce chiffre, car elles sont absentes de la L1. Probablement s'agit-il là de nombreuses réorientations qu'une licence ouverte et pluridisciplinaire de ce type facilite grandement, et c'est là bien évidemment l'une de ses grandes forces.

Sur le plan des relations avec les milieux professionnels, les enseignants-chercheurs ont su judicieusement s'entourer de personnalités compétentes dans tous les domaines (de l'artiste à l'avocat en passant par le technicien), et cela constitue une réelle force de la formation. Toutefois, les compétences transversales auraient dû être, en conséquence, plus développées et les modalités du projet professionnel personnalisé (PPP) précisées.

Enfin, le dossier d'habilitation, dont on déplorera les incohérences et contradictions (notamment des données chiffrées qui y sont mentionnées), intègre utilement les conventions passées avec le Conservatoire de Nancy ou le Théâtre de la Manufacture, par exemple, qui attestent du dynamisme et de la volonté d'ouverture de cette licence.

- Points forts :

- La présence importante de professionnels issus de divers horizons.
- Le conventionnement avec des établissements de formation ou des structures culturelles.

- Points faibles :

- Une licence qui peine à trouver sa place dans l'offre de formation en arts et en lettres.
- Des débouchés professionnels auxquels d'autres formations en Lorraine préparent de manière plus ciblée.
- Une forte composante littéraire et linguistique dans une licence dont l'intitulé suggère plus d'ouverture interdisciplinaire.
- Un taux d'abandon trop élevé en première année, contre lequel aucune mesure n'est préconisée.
- Un dossier comprenant de nombreuses lacunes et incohérences (aucune information sur le projet professionnel personnalisé, pas de prise en compte des recommandations faites lors de la précédente



évaluation, absence de description précise de l'utilisation des TICE, incohérences dans les indicateurs entre les tableaux fournis et le dossier, fiches descriptives des unités d'enseignement illisibles...).

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être intéressant d'étudier l'intégration de tout ou partie de la licence *Culture, arts et société* dans les mentions *Arts du spectacle et audiovisuel* et *Lettres* de l'Université de Lorraine et de mutualiser ainsi une partie des moyens. A défaut, il conviendrait probablement de réfléchir plus clairement aux débouchés offerts aux étudiants titulaires de cette licence ainsi qu'aux possibles poursuites d'études afin de mieux définir la liste des compétences et connaissances visées. De plus, des dispositifs plus efficaces d'aide aux étudiants ou d'orientation sur les véritables objectifs de cette licence devraient être mis en place afin de faire diminuer le taux d'abandon en première année. Enfin, il faudrait veiller à rendre à l'avenir un dossier clair, complet, lisible et cohérent.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	536	468	433	475	485
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	241	199	166	190	207
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	183	166	147	123	NC
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	25,31	23,62	28,92	20	NC
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	20,22	30,12	23,13	36,59	NC
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	73,46	71,02	75,38	76,62	NC
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	60,19	62,15	53,94	57,59	NC
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	27,07	24,20	26,94	18,64	NC
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	NC	28,76	34,21	27,40	NC
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	60,98	45,95	52,69	69,05	NC
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	60	68,18	61,54	50	NC



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	486	488	400- 410
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	37	31	10-55
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	13	13	14
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	1254	948	714
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	328	208	312



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Culture, arts et société

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004652

Remarque préalable :

La demande d'habilitation de la Licence C.A.S. relève non d'un simple renouvellement mais d'une réelle refonte de l'ancienne Licence Culture et Communication : dans la nouvelle offre de l'Université de Lorraine, le pôle Communication rejoint la filière Information et Communication tandis que le pôle Culture est repris et repensé au sein de la présente formation.

A. REPONSES AUX POINTS FAIBLES

1. « Une licence qui peine à trouver sa place dans l'offre de formation en arts et en lettres. »

a. Une licence principalement consacrée aux productions écrites, et non aux arts

Entre les trois termes qui composaient le nom de cette mention et indiquaient son orientation pluridisciplinaire, le rapport AERES s'est focalisé sur le terme d'« Arts » et s'est attaché à comprendre ce projet de licence comme celui d'une licence d'arts.

Comme il apparaît dans le dossier, cette licence, rattachée à l'UFR de Lettres, ne prétend nullement se placer sur le même terrain qu'une licence d'arts. Un rappel de ses objectifs disciplinaires montre qu'elle ne peut s'assimiler à aucune des licences artistiques de l'établissement. Tout d'abord, en effet, **la compétence fondamentale de la maîtrise des productions écrites** distingue notre projet de licence d'une licence d'arts. **La réflexion sur l'élaboration du sens et sur la circulation des représentations et des significations dans la société** mobilise la notion plus large de culture. Cela implique d'une part des connaissances et des compétences issues de disciplines croisées : sciences du langage, sciences sociales (sociologie, anthropologie, communication) ; d'autre part l'étude de pratiques culturelles contemporaines (littérature et culture de jeunesse, théâtre, presse, cinéma, télévision, internet), qui bénéficie de la longue expérience de l'ancienne Licence de Culture et Communication dans ce domaine.

Les différents parcours proposent aux étudiants d'approfondir selon différents axes ce faisceau de connaissances et de compétences. Il est à noter que les parcours « Théâtre » et « Langages de l'image » se distinguent d'un cursus d'Arts du Spectacle par leur enracinement dans un terreau littéraire à partir duquel rayonnent des enseignements plus concrets. Du côté du théâtre, études dramaturgiques et connaissance du répertoire sont complétées par un travail sur les formes et les pratiques scéniques. Du côté du cinéma, narratologie et sémiologie, selon des outils hérités des études littéraires, sont au cœur du travail proposé aux étudiants.

Pour ce qui concerne la place dans l'offre de formation, elle correspond donc au rattachement à l'UFR de Lettres et à la dimension largement discursive et textuelle du projet pédagogique expliqué dans le dossier. Cette place est donc comparable à celle qu'occupent, dans des universités de renom, des mentions de type « Humanités » (comme à Paris-Ouest) ou des bi-parcours comme Lettres-Sciences sociales (comme à Paris-Sorbonne), à côté des licences de Lettres, mais aussi distinctes d'elles.

En effet, les types de textes et de problématiques propres à cette licence laissent de côté la littérature classique au profit de multiples formes de pratiques rédactionnelles et textuelles qui n'ont pas leur place ou

pas toute leur place en Lettres : par exemple la presse, la littérature de jeunesse, l'écriture cinématographique, les écrits professionnels (montage de dossiers de projet...) ou académiques non littéraires (synthèse de documents, note de synthèse, rapport...).

b. Une formation pluridisciplinaire

Selon le rapport, ce projet de licence résulterait « de la volonté de maintenir, sur le site de Nancy, une licence dans le domaine des arts ». Elle résulte en réalité d'une motivation intellectuelle et pédagogique tout autre : maintenir l'existence d'une formation pluridisciplinaire portant sur les écritures liées aux différents types de productions culturelles. Cette ambition, commune aux composantes de Lettres de multiples universités, est étrangère à la logique de site invoquée dans le rapport.

Ces précisions permettent d'éclairer plusieurs points visés dans le rapport :

- les débouchés professionnels : ils ne doivent pas être considérés d'un point de vue qui les limite au domaine de l'art, et ne peuvent être comparés à ceux de l'École des Beaux-Arts ;
- la répartition des matières et des forces pédagogiques (« très forte proportion » des lettres) : la formation étant centrée sur les questions de texte et de circulation du sens, et sur les compétences textuelles, il n'est pas étonnant que la majorité des enseignants soit issue des sections universitaires 9 et 10 ;
- la séparation arbitraire des « matières discursives » et des « matières pratiques » : il est clair que les « matières pratiques » désignent dans le rapport la pratique artistique, qui n'est pas notre objet. Alors que, précisément, la compétence discursive – rédaction, lecture, analyse, reformulation, commentaire critique, création – est au cœur du projet de formation sur le plan théorique et sur le plan pratique.

Cette assimilation à une licence d'arts a surpris, mais aussi interrogé l'équipe pédagogique, car le rapport pointe ainsi l'ambiguïté possible du nom choisi pour la Licence.

Aussi, en accord avec les responsables de l'UFR de Lettres, du collégium ALL, et ceux de l'offre de formation de l'Université, **le mot « Arts » est supprimé du projet et la licence s'appellera « Culture et Société » (CS)**. Nous espérons ainsi accroître la lisibilité de son positionnement, notamment pour les futurs étudiants. De la même façon, les noms de certaines UE seront revus pour dissiper, dans le descriptif de la formation, tout malentendu possible sur la nature des enseignements proposés.

c. La place du théâtre et de l'audiovisuel

La comparaison induite avec la licence Arts du spectacle et Audiovisuel (ADSA) engage à ajouter quelques précisions sur l'intégration des enseignements de théâtre et d'audiovisuel.

Tout d'abord, la présence d'enseignements de théâtre et de cinéma/audiovisuel dans le tronc commun de la LCS est appelée par la complétude du projet pluridisciplinaire. Par exemple, les étudiants se destinant à se spécialiser dans la littérature et la culture de jeunesse (L3 voire M) doivent bénéficier d'une formation relative à l'image, qu'elle soit fixe ou animée (enseignements sur l'album jeunesse, le film d'animation jeunesse). À l'échelle de l'UFR, l'existence des ouvertures et des parcours consacrés au théâtre et au cinéma donne aux étudiants de Lettres un utile complément de formation que leur licence ne propose pas. Ce sont donc des enseignements solidement imbriqués, et non accessoires, dans la LCS et dans l'UFR de Lettres. Nécessaires en amont, il est normal que ces enseignements puissent donner lieu pour les étudiants à une spécialisation en aval, qui, au-delà de la L3, peut se poursuivre dans différents masters.

Cette partie intégrante de notre formation porte sur les écritures. Elle investit des métiers en amont de la création (formation au développement des projets, à l'écriture de dossiers de production,...). Elle investit des métiers en aval de la création (écriture de dossier de presse, programmation,...). Or, écoles et formations en arts ne conduisent pas à ces métiers.

À un niveau plus théorique, des études sur ces formes de discours ne relèvent pas illégitimement des études proposées par une UFR de Lettres — le théâtre comme le cinéma sont confiés aux professeurs de français dans l'enseignement secondaire, la lecture de films y est pratiquée parallèlement à la lecture d'œuvres littéraires, l'étude des textes théâtraux s'accompagne de la réflexion sur leur mise en espace.

Enfin, la LCS prétendant naturellement former aux métiers de la culture et à la médiation culturelle, le théâtre et le cinéma occupent une place évidente dans les aspects pratiques de la formation. Pour « faire sortir les étudiants de l'Université » et favoriser la connaissance pratique du monde culturel, la scène et l'image offrent des structures locales propres à accueillir les étudiants, et bien évidemment impossibles à déplacer. La LCS entretient des relations nourries, intégrées pédagogiquement, historiquement attestées, avec le réseau

nancien particulièrement dense de structures de spectacle labélisées : Théâtre de la Manufacture—CDN Nancy-Lorraine, Opéra National de Nancy, Centre Chorégraphique National de Nancy—Ballet de Lorraine, Centre Culturel André Malraux—Scène Nationale de Vandœuvre, Théâtre Gérard Philipe de Frouard—Scène Conventionnée pour la marionnette et les formes animées, Conservatoire à Rayonnement Régional de Nancy. Pour l’audiovisuel, l’Institut Européen du Cinéma et de l’Audiovisuel (impliqué dans la licence) offre des locaux et du matériel. Les étudiants peuvent bénéficier également du Pôle Régional de l’Image (Centre Image Lorraine), lui aussi très proche du campus.

2. « Des débouchés professionnels auxquels d’autres formations en Lorraine préparent de manière plus ciblée. »

Pour un projet pluridisciplinaire par essence, l’accent mis par les discours ministériels, depuis plusieurs années, sur le décloisonnement disciplinaire du premier cycle et la conception de la L1 comme portail, constitue une chance. De ce point de vue, la comparaison entre les licences spécialisées et une licence pluraliste qui touche aux mêmes domaines fausse la perception d’un projet de nature pluridisciplinaire. La spécificité architecturale d’une licence comme Culture et Société, à orientation progressive, porte à relativiser l’intérêt de cette comparaison, dans la mesure où des étudiants sont amenés aux mêmes débouchés que ceux que proposent des licences spécialisées qu’ils n’avaient pas souhaité choisir dès la L1. Ce **rôle de portail** n’est pas négligeable dans l’organisation du collégium. Au sein même de l’Université de Lorraine, la L1-portail prévue dans le domaine STS et commune à plusieurs disciplines scientifiques est un exemple d’initiative auquel peut dans cette mesure se comparer la LCS dans le domaine ALL. De la même façon, la LCS peut aussi s’adresser à un public qui peine à trouver son orientation dans le champ des SHS.

a. Des débouchés partagés

La licence partage une partie de ses débouchés avec d’autres licences (principalement ALL-Lettres, SHS-Communication ; dans une moindre mesure ALL-ADSA), pour un public qui a construit son projet professionnel différemment. Sont concernés généralement les métiers dont la maîtrise du discours et la compréhension des rapports sociaux sont des compétences essentielles : métiers de la rédaction, métiers de la culture et médiation culturelle, métiers de l’enseignement, accueil touristique, édition, documentation, métiers de la presse...

b. Des débouchés spécifiques

Parmi ces domaines professionnels, la LCS offre cependant pour certains métiers une plus-value décisive. En plus d’une grande mobilité intellectuelle, la formation de la licence apporte aux étudiants une connaissance fine de la spécificité des publics ; du fonctionnement des univers culturels et de leurs institutions ; des processus de la réception ; la capacité à monter un projet et à penser en termes de prospective. C’est tout l’apport du pôle « Société » de la LCS, et des enseignements qui insistent sur la compréhension de la société et la circulation sociale de la culture. Aussi les étudiants de LCS sont-ils mieux armés que d’autres pour atteindre les métiers de programmateur de festival de théâtre ou de cinéma ; de rédacteur territorial ; de la conception et de la gestion de projets culturels ; du journalisme culturel ; d’assistant régisseur... Ils auront par ailleurs les compétences nécessaires pour accomplir des contrats de mission culturelle ou des missions rédactionnelles.

c. Des débouchés spécialisés

Enfin, en dépit de la diversité des poursuites d’études en M, spécialement travaillée pour l’échéance présente, et des débouchés professionnels communs avec d’autres mentions, la LCS offre des **débouchés professionnels spécifiques à ses parcours spécialisés de L3**.

Parcours CEIPSA : par différence avec la licence ADSA de l’établissement, qui forme beaucoup d’historiens du cinéma, d’économistes du cinéma, de critiques cinématographiques, de programmateurs, la LCS3-CEIPSA permet d’accéder directement (outre les poursuites d’études possibles) aux métiers suivants : assistant de production, développeur de projets, assistant de production, assistant réalisateur de films documentaires ou institutionnels, journaliste radio ou JRI, ainsi que certains métiers para-audiovisuels. L’intégration à ces métiers

est historiquement attestée par les statistiques de l'Institut Européen du Cinéma et de l'Audiovisuel, qui intervient directement au sein de ce parcours.

Parcours Théâtre : les débouchés naturels de ce parcours, directement ou à travers un master, peuvent être de deux natures. Ils se trouvent d'une part du côté des métiers du théâtre liés à la relation avec le public et à la médiation culturelle, ainsi que dans le secteur des métiers administratifs du théâtre (chargé de production, de diffusion, administrateur adjoint). D'autre part, la compétence théâtrale associée au socle de connaissances et de compétences procuré par la LCS permet d'accéder au professorat des écoles ou au journalisme culturel.

Parcours Jeunesse : c'est évidemment vers les métiers en rapport avec l'enfance et la culture de jeunesse que dirige ce parcours (outre les poursuites d'études possibles) : journaliste de presse jeunesse, assistant d'édition jeunesse, animation culturelle jeunesse, auteur jeunesse. Par ailleurs, il est particulièrement adapté à la préparation du concours de professeur des écoles.

La pluridisciplinarité de la licence nous semble donc justifiée par la diversité supérieure des débouchés professionnels qu'elle permet d'envisager.

3. « Une forte composante littéraire et linguistique dans une licence dont l'intitulé suggère plus d'ouverture interdisciplinaire. »

Sur ce sujet, la réponse a été partiellement donnée dans le point 1 : la formation est bel et bien pluridisciplinaire, elle mobilise des compétences multiples et s'appuie sur la palette des spécialisations universitaires des membres de l'équipe pédagogique — y compris au sein même de la 9^e section. L'équipe de Lettres compte des spécialistes à la conjonction des Lettres et des Sciences du langage ; des spécialistes de sociologie de la littérature ; des spécialistes des *cultural studies* ; d'autres réfléchissent à leur période de spécialité en termes d'histoire culturelle et des représentations ; d'autres étudient les parallélismes thématiques et formels entre la littérature et les autres formes d'expression. Des EC de sciences humaines (communication, sociologie, anthropologie, sciences du langage) sont sollicités tout au long de la licence. Le dossier indique dans quel champ disciplinaire interviennent ces différents membres de l'équipe pédagogique.

4. « Un taux d'abandon trop élevé en première année, contre lequel aucune mesure n'est préconisée. »

Il est difficile d'anticiper sur les chiffres d'abandon/d'échecs qui seront ceux de cette licence nouvelle. L'équipe pédagogique a conscience du problème aigu que posait cette situation dans le cadre de l'ancienne licence Culture et Communication. Les nombreuses mesures qui avaient été prises le prouvent : tutorat, enseignants-référents, utilisation du plan Licence pour réduire les effectifs des groupes. Certains facteurs doivent tempérer ces mauvais résultats de l'actuelle licence : l'inscription importante de néo-bacheliers issus de sections peu adaptées à un enseignement universitaire (16 % de BAC pro, notamment), l'impossibilité d'appliquer correctement le plan Licence faute d'effectifs enseignants disponibles, et le rôle de portail de cette première année pluridisciplinaire, propice à de nombreuses réorientations.

Cela étant, la nouvelle maquette prend en considération le problème, la reconfiguration de ses enseignements est dirigée vers la réussite des néo-bacheliers :

- les heures supplémentaires prévues par le cadrage national de la Licence, qui passe à 1500 heures, seront consacrées, au cours de la première année, à la vérification et à l'entraînement des compétences textuelles de base (TD « Compétence textuelle » aux S1 et S2), soit 20 h/semestre qui viennent s'ajouter au travail sur la langue et le texte mené quoi qu'il en soit dans les UE fondamentales ;
- la distribution des divers champs culturels et disciplinaires dans les UE a été repensée et rationalisée pour fournir à tous les étudiants un socle transversal commun semestre après semestre, et empêcher l'éparpillement des parcours personnels des étudiants. Ainsi, les attentes en termes de connaissances et de compétences seront plus claires pour les étudiants dès le début de la L1 (cohérence accrue entre les contenus des CM et des TD, par exemple) ;

Mobilisée, l'équipe pédagogique a adopté le principe de cours « d'accueil » dans le cadre de la L1 : les CM des UE fondamentales auront une dimension méthodologique explicite sur la manière dont ils doivent être travaillés et dont les examens correspondants doivent être préparés (par exemple, entraînement commenté à

l'examen). Enfin, un processus plus formel d'évaluation, par les étudiants, des enseignements et du fonctionnement de la licence sera mis en place, comme l'indique le dossier.

Les indicateurs chiffrés liés à l'ancienne Licence Culture et Communication ne permettent pas d'évaluer cette nouvelle licence, qui, rappelons-le, abandonne une large part de ses contenus à la licence d'Info-Com et intègre parallèlement ceux de l'ancienne L3 Arts de la scène, cinéma, audiovisuel : d'où l'impossibilité de produire des chiffres correspondant à cette nouvelle mention CS. Ajoutons que dans cette dernière, l'effectif attendu étant nettement moins important, il sera davantage possible de suivre étroitement les parcours et les difficultés des étudiants. Comme le début de ce document le rappelle, cette licence se présentera bien plutôt comme une récréation que comme un renouvellement.

5. « Un dossier comprenant de nombreuses lacunes et incohérences (aucune information sur le projet professionnel personnalisé, pas de prise en compte des recommandations faites lors de la précédente évaluation, absence de description précise de l'utilisation des TICE, incohérences dans les indicateurs entre les tableaux fournis et le dossier, fiches descriptives des unités d'enseignement illisibles...). »

Le jugement porté par l'évaluateur contredit l'avis apporté par l'établissement sur la qualité formelle et la complétude du dossier lors de la phase d'autoévaluation. De même, le contenu des modules de PPP ou la place des TICE, qui appartiennent à des UE transverses, ont été définies par les CEVUS, et sont appliquées communément au niveau du collégium ALL. Elles sont donc similaires dans toutes les licences ALL de l'établissement. Peut-être la responsabilité de la licence est-elle donc à relativiser sur ces sujets. De même, le point qui semble avoir suscité dans le rapport le reproche d'incohérence est celui des données chiffrées. Ces chiffres sont ceux fournis par l'Observatoire de la vie étudiante, donc collectés au niveau de l'établissement. Cependant, il est concevable qu'une discordance apparaisse entre ce qui, dans le dossier, relève du bilan, et ce qui relève du projet, puisque les chiffres attendus sont très différents, comme le rappelle ci-dessus le point 4 ; cela expliquerait cette apparence de contradiction.

Quant aux recommandations de la précédente évaluation (2009), elles ont été prises en compte comme suit dans le dossier remis à l'AERES :

- Affiner la description des compétences spécifiques visées dans les différents parcours. Différencier les fiches RNCP des parcours : le travail de distinction est fait dans le dossier. On notera que contrairement à la précédente licence, celle-ci propose un tronc commun entre les parcours de L3 qui maintient un fonds de compétence partiellement unifié, bien que la spécificité des parcours soit réelle. Pour les fiches RNCP, le guide de remplissage de la fiche RNCP demandait une fiche par mention, sauf en cas de spécialité. Nos parcours, du reste modifiés, n'étant pas techniquement des spécialités (réservées à Langues et Lettres en ALL), le porteur de la maquette a préféré se conformer aux indications ministérielles.
- Introduire des enseignements d'aide à la définition du projet professionnel des étudiants en L1 : des PPP ont été introduites à l'échelle de l'établissement, et leur intégration aux maquettes a été unifiée dans les collégiums. Il y a donc des PPP dans la LCS.
- Définir précisément les volumes et modalités d'intervention des professionnels dans chaque parcours. Expliciter les modalités d'aide à la professionnalisation et d'aide à la réussite en master dans chacun des trois parcours : la présentation des intervenants de la licence liste et chiffre la participation des professionnels, ce que le rapport souligne. Une part des UE transverses de la L3 est consacrée à une introduction à la recherche universitaire. Surtout, les parcours sont eux-mêmes conçus pour être prolongés naturellement dans certaines spécialités de Master.
- Expliciter les modalités d'évaluation des acquis des étudiants : Les fiches UE renseignent le type d'évaluation qui sera soumis dans chaque cas (contrôle continu, terminal, rapport, dossier...). Les modalités d'évaluation, contraintes par des règles fixées au niveau de l'établissement, sont avalisées par l'établissement et affichées à destination des étudiants.
- Structurer l'équipe pédagogique et de clarifier le rôle de chacun de ses membres : un soin tout particulier a été apporté, dans le dossier, à la description de l'équipe pédagogique : pour chaque intervenant sont précisés le domaine disciplinaire et le(s) niveau(x) de la licence au(x)quel(s) ces interventions sont prévues. Par ailleurs, le diplôme bénéficie à présent de responsables d'année en sus du responsable de la mention.

B. REPONSES AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT 2012

- Après discussion avec des responsables d'autres licences, l'UFR Lettres, le collégium ALL et les responsables de l'offre de formation, un accord s'est dégagé sur le fait que la proposition liminaire de la conclusion du rapport (« étudier l'intégration de tout ou partie de la licence Culture, arts et société dans les mentions ADSA et Lettres de l'Université de Lorraine et de mutualiser ainsi une partie des moyens ») n'était pas immédiatement applicable, ni satisfaisante sur le fond, ainsi que nos réponses l'ont montré (point 1).
- Changement de nom de la mention et de certaines UE pour améliorer la lisibilité immédiate du positionnement de la licence dans l'offre de formation de l'établissement.
- Prise en compte accrue de la question de l'abandon en L1.
- Information améliorée des futurs étudiants sur les débouchés professionnels directs et indirects de la licence, et sur les possibilités de poursuite d'études.